



Fabienne Borde

Associée chez PwC France dans le département «Forensic Services »

Formation et langues

Fabienne Borde est diplômée de l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon, promotion 1992). Elle parle français et anglais couramment.

Résumé de carrière

Fabienne Borde a **24 ans** d'expérience professionnelle, dont 19 années dans l'activité « Forensic Services ».

Fabienne Borde a commencé sa carrière au sein des activités d'audit externe (industrie et services) de **Price Waterhouse France** immédiatement après l'obtention de son diplôme. En 1997, elle a rejoint le bureau de **PwC** à **Minneapolis** (USA) au sein duquel elle a intégré le département « Forensic Services ». A son retour en France en 1999, elle a participé à la création du département Forensic Services de **PwC France**, dans lequel elle a acquis une expérience très large et diversifiée. Elle a été nommée **associée** dans ce département en janvier 2012.

Dans le cadre de ses activités dans le département « Litiges et Investigations », Fabienne Borde s'est notamment spécialisée dans **l'assistance comptable et financière dans le contexte de litiges et sinistres** : chiffrages de préjudice (ou critique de la réclamation de la partie adverse) en cas de rupture de contrat, concurrence déloyale, analyses comptables et financières en cas de litiges post-acquisition (mise en jeu de garanties de passif, détermination de complément de prix...). Les interventions se situent dans des contextes amiables, contentieux judiciaires ou d'arbitrages et de médiations.

Fabienne Borde est également intervenue plusieurs fois en tant **qu'expert indépendant**, nommée par les deux parties.

Expériences clés

Missions réalisées dans le cadre de contentieux devant des juridictions françaises

- **Secteur pharmaceutique** : accompagnement d'un groupe français dans le cadre d'un litige post-acquisition suite à l'achat par cette société d'un groupe américain. Les parties ne pouvant s'accorder sur le calcul final des éléments entrant dans la composition du prix (BFR, cash, dette nette), une expertise

indépendante a été initiée. Dans ce cadre, de nombreux écrits /analyses ont été produits à destination de l'expert (américain) nommé par les parties.

- **Industrie lourde** : suite à une acquisition, une clause d'un contrat visait à verser un complément de prix en fonction du niveau d'atteinte d'un agrégat financier. Les parties ne parvenant pas à s'entendre, une expertise judiciaire a été ordonnée en France. Dans ce cadre, j'ai accompagné le vendeur dans toutes les étapes de l'expertise afin de présenter sa position et de revoir et critiquer la position de l'acheteur.
- **Secteur du transport aérien**: accompagnement d'Air France dans le cadre de l'évaluation de son préjudice suite à l'effondrement du Terminal 2E à Roissy (mai 2004) et dans la présentation de sa réclamation devant l'expert financier nommé par la justice.
- **Secteur des jeux de plein air** : accompagnement d'une société française dans l'évaluation de son préjudice suite à la reconnaissance par le Tribunal de la commission d'actes de contrefaçon par l'un de ses concurrents. Assistance dans le cadre de l'expertise judiciaire : production de plusieurs rapports, assistance aux réunions d'expertise.
- **Secteur hôtelier** : accompagnement d'un groupe américain dans le cadre d'une expertise financière ordonnée par la Cour d'Appel et ayant pour but de vérifier le bien-fondé des dépenses effectuées par ce groupe en tant que gestionnaire d'un hôtel situé à Paris.
- **Secteur de la construction** : assistance d'une société française attaquée par un de ses sous-traitants dans le cadre d'un projet de construction de stations d'épuration d'eau dans un pays du Magreb. Revue critique de la réclamation produite par le sous-traitant, production d'un rapport à l'attention de l'expert de justice.
- **Secteur du transport aérien** : accompagnement d'une société aérienne française en litige avec un concurrent au sujet de l'interprétation des clauses financières d'un contrat d'affrètement et de l'augmentation de loyers en découlant. Préparation, à l'attention de l'expert judiciaire intervenant dans ce litige, d'un rapport supportant la position et les interprétations du client et évaluant le préjudice subi.
- **Secteur de la distribution informatique** : accompagnement d'un distributeur informatique de premier plan dans l'évaluation de son préjudice suite à la mise en évidence et la prise de connaissance par des tiers de fraudes comptables ayant conduit à une surévaluation des résultats de la société.
- **Secteur des produits de grande consommation** : accompagnement d'un intervenant majeur dans le secteur des produits de grande consommation nommé défendeur dans une expertise judiciaire faisant suite à la faillite d'un groupe de grossistes en Corse. Préparation du volet financier du dossier de défense, en réponse à des chefs d'accusation tels que la gestion de fait et le soutien abusif.
- **Secteur de la distribution** : de nombreuses missions réalisées dans le contexte de ruptures de relations commerciales établies.

Missions réalisées en tant qu'expert indépendant

Pour ces missions, Fabienne Borde a été engagée par les deux parties comme « expert indépendant » ou « Tiers Expert » avec pour objectif d'arbitrer sur des points de désaccords entre les parties et/ou de déterminer des coûts. Pour réaliser ces missions, Fabienne Borde a déterminé un calendrier de tenue des opérations d'expertise, tenu des réunions avec les deux parties, interagi et communiqué avec les parties selon le principe du contradictoire et émis des rapports de conclusions ayant une force obligatoire vis-à-vis des parties.

- **Litige opposant un Etat Africain et une société chinoise** : les deux parties, liées par un projet minier de grande envergure, ont souhaité mettre un terme amiable à leur collaboration en actant du principe d'une indemnisation du contractant chinois correspondant aux coûts engagés dans ce projet jusqu'à sa date d'arrêt. La mission de l'expert indépendant a été de vérifier les coûts réclamés par le contractant chinois, en menant des vérifications aussi bien en Afrique qu'en Chine, d'informer les parties sur l'avancée des travaux et les difficultés rencontrées, de poser des questions et d'entendre les arguments des parties lors de réunions contradictoires et enfin d'émettre un pré-rapport et un rapport final de conclusion présenté aux parties lors de réunions plénières tenues à Paris. Les coûts arrêtés par Fabienne Borde ont été ceux finalement réglés par l'Etat Africain à son ancien partenaire.
- **Intervention comme Tiers Expert (article 1592) dans de nombreux litiges post-acquisition** : les missions de Fabienne Borde en tant que Tiers Expert ont eu lieu dans le secteur de la grande distribution, de l'automobile et des services.
- **Mission de fixation du prix de cession définitif des titres** de deux enseignes de la grande distribution, dans le cadre d'un litige opposant un acteur de la grande distribution et la famille fondatrice des enseignes : examen des points de désaccords existant entre les parties et détermination du prix de cession conformément aux clauses de la promesse d'achat.

Missions réalisées dans le cadre de procédures d'arbitrages internationaux

- Accompagnement d'un groupe suisse du secteur de la grande consommation dans le cadre d'une acquisition faite dans un pays du Maghreb, suite à la **découverte post-acquisition de malversations comptables** ayant conduit à une surévaluation du chiffre d'affaires et des résultats de la société acquise. Une action pour dol a été intentée par les vendeurs devant un Tribunal Arbitral (CCI Paris) : préparation de rapports visant à décrire les mécanismes des fraudes commises par les vendeurs et le préjudice subi par les acheteurs du fait de la présentation de résultats erronés.
- Défense d'un groupe français (secteur de l'énergie) défendeur dans un arbitrage CCI initié par un ancien partenaire dans une **joint-venture** dans un pays du Moyen-Orient : revue critique de la demande d'indemnisation présentée par le demandeur, préparation de deux rapports, témoignage en anglais devant le Tribunal Arbitral (Paris).
- Accompagnement d'une société française du secteur pharmaceutique dans un arbitrage CCI l'opposant à l'un de ses sous-traitants et portant sur la **qualité de fabrication d'un médicament** : rédaction de

deux rapports d'évaluation du préjudice à l'attention du Tribunal Arbitral, témoignage devant le Tribunal (Genève).

- Après l'acquisition par un groupe français d'un opérateur télécom historique dans un pays africain, découverte **d'anomalies majeures** portant sur les actifs de la société. Dans la perspective d'une procédure d'arbitrage, préparation et documentation des points potentiels de la réclamation, assistance dans le processus de négociation avec le vendeur.
- Accompagnement d'un groupe industriel français dans l'évaluation du préjudice subi dans le cadre d'un arbitrage l'opposant au détenteur d'une **licence technologique**, accusé d'avoir failli à ses obligations essentielles (Arbitrage CCI).
- Accompagnement d'un groupe français du secteur de la **grande distribution** nommé défendeur dans le cadre d'un arbitrage CCI l'opposant à l'un de ses partenaires. Réclamation portant sur plusieurs pays européens, impliquant une mission française et internationale afin de préparer la défense du client.
- Accompagnement d'un groupe français (secteur automobile) nommé défendeur dans un arbitrage CCI l'opposant à son partenaire mexicain, ce dernier lui réclamant un dédommagement correspondant à la **valeur de la joint-venture** liant les deux partenaires : revue des calculs et de la méthodologie de valorisation de la joint-venture, production de rapports à l'attention du Tribunal Arbitral.
- Mission d'expertise pour une partie dans le cadre d'un arbitrage CCI, suite à un désaccord sur le **chiffrage du prix de prestations prévues dans un contrat d'exploitation d'un barrage** dans un pays étranger : rapport sur le chiffrage émis puis préparation de simulations financières dans le cadre des négociations entre les parties.
- Accompagnement d'un groupe du Moyen-Orient en litige avec un contractant indien au sujet **du non-respect d'une clause essentielle du contrat liant les parties** : évaluation du préjudice subi par le client, préparation du rapport à l'attention du Tribunal Arbitral.
- Accompagnement d'un groupe allemand (secteur des machines-outils) nommé défendeur dans un arbitrage ad'hoc l'opposant à un groupe algérien (contrat de droit suisse). Le litige portait sur un contrat de **mise à disposition et d'installation d'un ensemble de production**, le demandeur ayant une interprétation différente du défendeur des obligations découlant du contrat.
- Accompagnement d'un groupe italien (secteur de la chimie) nommé défendeur dans un arbitrage CCI l'opposant à ses anciens partenaires, après que la société soit sortie d'un contrat de **joint-venture** à Dubai.